

MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

DÉCISION DU SAINT-SIÈGE SUR LA QUESTION UNIVERSITAIRE.

Edouard Charles Fabre, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc., etc.,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

La volonté du Chef Suprême de l'Eglise et du Premier Pasteur de nos âmes se manifeste avec plus de force que jamais par rapport à une question qui agite depuis longtemps les esprits parmi nous, je veux dire la question universitaire. Ces jours derniers, il Nous était communiqué, par une voie autorisée, une nouvelle décision du Saint-Siège, et cette décision est tellement péremptoire et finale que, non seulement elle n'admet aucune réplique, mais qu'encore elle demande un acte loyal et chrétien d'obéissance à ceux, dont elle contrecarre les vœux et les opinions le plus directement.

Après avoir discuté de nouveau cette question, la S. Congrégation de la Propagande, le 11 août dernier, en est venue à la conclusion que l'on devait s'en tenir aux décisions déjà données en conformité avec les Décrets de 1876 (1er février) et de 1883 (27 février),—*In decisis juxta Decreta 1876 et 1883, et ad mentem.*— Dans l'expression de ses intentions, la S. Congrégation expose qu'elle reconnaît comme *unique* université catholique dans la Province l'*Université Laval et sa Succursale à Montréal*, et là-dessus, elle donne aux Evêques les avis qu'elle croit opportuns, entr'autres choses qu'ils aient soin d'amener *l'affiliation de leurs collèges et séminaires à l'Université Laval*, si déjà cette affiliation n'est pas effectuée.

Le Saint-Siège déplore hautement que l'union désirée de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal avec la Succursale et sa séparation d'avec l'Université Victoria n'aient pas eu lieu. L'Ecole de Médecine et ses Hôpitaux, vu les circonstances actuelles, seront laissés dans le *statu quo*.

Cette décision de la S. Congrégation a été approuvée dans tous ses points par Notre Très Saint Père le Pape, et communiquée aux Evêques de cette province, avec ordre de la mettre à exécution.

C'est l'heure ou jamais de montrer notre esprit de foi et d'obéissance, non pas de cette obéissance chagrine et ergoteuse, qui se soumet à force majeure en public, et qui discute dans son particulier, qui proteste hautement de sa soumission, tout en faisant de secrètes réclamations et en laissant échapper de sourds murmures ou des blâmes amers contre les volontés du S. Père. Non, telle ne doit pas être notre obéissance. Elle devra être franche, sincère, loyale et ne verra rien de mieux que ce que le Pape ordonne, comme aussi elle se pliera volontiers à mettre en pratique les moyens, qui seraient suggérés, de réaliser les vœux du Prince de l'Eglise.